

Date création : NOV 2025 Mise à jour : 03/11/2025		REGLEMENT INTERIEUR		N° : EQ013 Indice : J
Rédigé par : Réf. Qualité <i>Dubou</i>	Vérifié par : Représentants des usagers Moineau Hervé	Approuvé par : Président de CME <i>[Signature]</i>	Approuvé par : Direction <i>[Signature]</i>	

Préambule :

Vous allez séjourner dans un établissement de santé privé spécialisé en Soins Médicaux et de Réadaptation et organisé selon un projet médical et thérapeutique.

Comme dans toute collectivité, des règles sont nécessaires pour :

- ✓ Organiser les soins en tenant compte de principes de sécurité et d'hygiène,
- ✓ Préserver le bien-être et l'intimité de chacun en respectant des principes de confidentialité.

Le règlement intérieur pour les patients et les visiteurs est élaboré et appliqué conjointement par l'équipe médicale, soignante et administrative et validé en CDU (Commission des Usagers).

L'ensemble des différents points du règlement intérieur doit être respecté. Faute de ne pas vous conformer à ces règles, vous vous exposez à une sortie administrative à l'initiative de la direction de l'établissement.

Fonctionnement de l'établissement

- Respect des horaires de fonctionnement de l'établissement :

Les repas sont servis en salle de restauration ou chambre :

Petit déjeuner : à partir de 7h30 en chambre

Déjeuner : à partir de 12h en salle de restauration

Goûter (facultatif) 15h30 : un café vous est proposé.

Dîner : à partir de 18h30 libre choix , salle de restauration ou chambre

Les traitements sont distribués en chambre aux horaires suivants :

Matin : à partir de 7h30

Midi : à partir de 11h

Fin de journée : à partir de 18h

Soirée : entre 21h30 et 22h

Merci de veiller au respect de ces horaires.

A 18h, la porte principale de la clinique est fermée.

Les visites sont conseillées de 14h à 18h.

- Liberté d'aller et venir :

Une réflexion, menée depuis de nombreuses années, et poursuivie régulièrement, nous a conduit pour des raisons thérapeutiques et des questions de responsabilités, à certaines mesures. Celle-ci visent à vous aider à prendre du recul sur votre situation et à vous investir pleinement dans votre démarche de soins.

- Au regard des effets secondaires de certains traitements, la conduite d'un véhicule est fortement déconseillée voire contre-indiquée pendant votre hospitalisation.
- L'équipe doit être informée de toute sortie de l'établissement. Pour ce faire un registre des entrées/sorties est à remplir à l'infirmierie à chaque déplacement en dehors de l'établissement.
- L'éducateur sportif propose régulièrement des marches ainsi qu'une activité physique encadrée.
- Des permissions sont possibles, les demandes sont à faire 24h à l'avance auprès de votre médecin qui jugera d'éventuelles incompatibilités avec votre état de santé.

- Confidentialité :

Vous séjournez dans un établissement de santé privé spécialisé en Soins Médicaux et de Réadaptation. Quelques rappels sur la confidentialité peuvent vous permettre de mieux comprendre ou accepter les règles en vigueur au sein de la clinique.

Pour des raisons personnelles, vous pouvez demander la non-divulgateion de votre présence à toute personne extérieure ou séjourner de façon anonyme au sein de l'établissement. Une procédure intitulée « Admission sous X » est en place au sein de la clinique. Elle implique que la demande ait lieu au moment de l'admission. L'ensemble du personnel de l'établissement (le personnel de soins mais aussi les secrétaires, le responsable technique, ...) est soumis aux règles du secret professionnel et de confidentialité. Le personnel ne peut pas communiquer de renseignements sur votre présence, sur votre absence ou votre état de santé.

- Fonctionnement des chambres :

L'accès à votre chambre par le personnel de la clinique peut avoir lieu à n'importe quel moment de la journée ou de la nuit dans le respect des règles de discrétion ; l'accès à votre chambre par les visiteurs, les autres patients est réglementé.

La vie en communauté

- Savoir vivre en communauté :

Chacun doit respecter les règles élémentaires de savoir-vivre et de savoir-être en collectivité.

Les patients et leurs proches doivent en toutes circonstances garder un comportement correct et respectueux vis-à-vis des autres patients et du personnel.

- Tenue soignée :

Une tenue correcte est de mise dans l'ensemble de l'établissement (vêtements propres, hygiène corporelle correcte, attitude générale, ...).

- Respect du repos de chacun :

Chacun doit veiller au respect du calme dans l'établissement.

Nous vous demandons de ne pas crier, de ne pas adopter un comportement ou une attitude pouvant perturber le calme de l'établissement.

Il convient également d'user modérément des appareils de radio, de télévision ou de téléphonie. Un salon de télévision est à votre disposition.

Pour respecter le repos de chacun, les visites dans les chambres des autres patients ne sont pas permises sans autorisation.

- Respect des locaux :

La clinique met à votre disposition des locaux propres et entretenus qui doivent être respectés par le patient et le personnel.

Il vous est demandé de respecter le bon état des lieux et du matériel. La direction se réserve le droit de demander réparation des dégradations commises.

- Respect de la liberté de culte :

Chacun peut se livrer aux activités religieuses et philosophiques de son choix dans le respect de l'ordre public et des bonnes mœurs.

- Les conduites réprimées par la loi :

Les patients et leurs visiteurs sont responsables de leurs actes au sein de la clinique.

La direction informe sans délai le procureur de la République des infractions qui sont portées à sa connaissance dans l'exercice de ses fonctions. D'une manière générale, elle s'assure dans ces circonstances que les indices utiles à la manifestation de la vérité soient préservés.

Les règles d'hygiène

- Hygiène au sein de votre chambre :

Nous vous demandons de ne pas apporter et de ne pas stocker des denrées alimentaires dans votre chambre.

- Hygiène du linge :

Aucun service d'entretien du linge n'est proposé au sein de la clinique. Veillez à apporter suffisamment de linge pour la durée de votre séjour ou prévoyez de faire laver votre linge par un proche. Tout lavage dans les chambres est interdit.

- Animaux domestiques :

Les animaux sont interdits dans les murs de l'établissement. Ils sont tolérés dans le parc, tenus en laisse. En aucun cas vous ne devez nourrir les chats errants venant de l'extérieur.



Les règles de sécurité

- Incendie :

En cas d'incendie les conduites à tenir sont affichées dans l'établissement. En toute situation, il est important de conserver son calme et de suivre les indications du personnel formé à ce type d'incidents.

Tous nos textiles sont ignifugés. Il vous est donc demandé de ne pas ramener de linge de lit personnel qui ne soit pas traité anti-feu.

L'utilisation de multiprises en provenance du domicile est interdite.

- Tabac et autres substances :

Il est formellement interdit de fumer dans tout l'établissement (Décret n° 2006-1386 du 15/11/2006). Un abri et des cendriers sont à votre disposition dans le patio. L'utilisation de cigarettes électroniques est également interdite à l'intérieur de l'établissement.

Il est interdit de consommer de l'alcool, des médicaments non prescrits par votre psychiatre, des drogues ou autres produits toxiques légaux ou illégaux durant toute la durée du séjour, et d'en introduire dans la clinique, par quelque moyen que ce soit.

- Utilisation d'appareils électriques :

L'utilisation d'appareils électriques, tels que bouilloire, cafetière, fer à repasser, n'est pas autorisée. Un sèche-cheveux est à votre disposition dans l'infirmerie.

- La conduite automobile :

Au regard des effets secondaires de certains traitements, la conduite d'un véhicule est fortement déconseillée voire contre-indiquée pendant votre hospitalisation.

- Arrivées et retours :

A l'admission et éventuellement au retour de sortie, un inventaire de vos effets personnels pourra être fait par le personnel soignant.

Pour assurer la sécurité au sein de l'établissement, ce personnel soignant est habilité à vous soustraire tout objet ou substance non autorisé(e). Les objets considérés comme dangereux (opinel,...) seront retirés sur avis du médecin et sur prescription médicale et vous seront restitués au moment de la sortie définitive ou seront remis à vos proches avec votre accord. Il en est de même pour les médicaments.

- Réception de colis :

Pour des raisons de sécurité, le personnel procédera à l'ouverture des colis que vous recevrez au sein de l'établissement lors de votre séjour ; ceci uniquement en votre présence.

- Objets de valeur :

La clinique décline toute responsabilité en cas de vols, de perte ou de détérioration des objets de valeur, bijoux ou affaires personnelles contenus dans les chambres. Nous vous conseillons de déposer vos valeurs dans votre coffre de chambre dès votre admission.

Projet de soins

- Consignes médicales :

Les médecins peuvent être amenés à vous prescrire des traitements ou des examens qu'ils jugent utiles à votre prise en charge. En cas de non-respect de ces prescriptions ou de refus d'examen, le médecin se dégage de toute responsabilité.

Etant hospitalisé dans le cadre d'une hospitalisation libre, vous pouvez demander à tout moment votre sortie définitive de l'établissement.

- Visites médicales :

Les visites médicales sont obligatoires. En cas de non-respect du programme de soins, l'hospitalisation peut être remise en cause.

- Activités :

Des activités dites « thérapeutiques » peuvent vous être prescrites par le médecin dans le cadre de votre projet de soins. Votre présence est requise et votre absence devra faire l'objet d'un entretien. En cas de contestation du présent règlement, vous pouvez contacter le responsable médical de votre hospitalisation et la Direction de la clinique, chargés de veiller à l'application de la réglementation. Une commission des usagers existe au sein de la clinique. Elle peut également être saisie.

Nous vous remercions de bien vouloir respecter l'ensemble de ces règles de vie en communauté.

Signature du patient :

La direction :



